

Référentiel de certification CQP « ALS »

UC 1 : OTI 1 : EC de prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer une action d'animation

OI 1 : EC de prendre en compte les caractéristiques des publics.

- OI. 1.2 : EC d'évaluer les capacités et les limites des différents publics.
- OI. 1.3 : EC d'identifier le niveau de pratique des publics.
- OI. 1.4 : EC de repérer les comportements à risque et veiller à l'intégrité physique et psychologique des personnes.
- OI. 1.5 : EC d'assurer la protection des pratiquants et des tiers.

- OI. 1.1 : EC de repérer les attentes et les motivations des différents publics.

OI.2 : EC DE participer au fonctionnement de la structure.

- OI. 2.1 : EC d'identifier les rôles, statuts et fonctions de chacun.
- OI. 2.2 : EC de s'intégrer à une équipe.
- OI. 2.3 : EC d'articuler son activité à la vie de la structure
- OI. 2.4 : EC de rappeler les objectifs et de tenir compte du projet éducatif de la structure.
- OI. 2.5 : EC de tenir en compte des obligations légales et des règles de sécurité.

OI.3 : EC d'élaborer une action d'animation.

- OI. 3.1 : EC de prendre en compte les contraintes et les ressources de l'environnement
- OI. 3.2 : EC de définir les objectifs et les moyens d'action en cohérence avec le projet de la structure.
- OI. 3.3 : EC de veiller à l'harmonisation des objectifs, des attentes et du niveau des publics.
- OI. 3.4 : EC de choisir les modalités et les outils d'évaluation.
- OI. 3.5 : EC de présenter un bilan de son action d'animation et de proposer d'éventuelles modifications.

UC 2 : OTI 2 : EC de préparer, d'animer et d'encadrer une action d'animation Options

:

- Les activités gymniques d'expression et d'entretien
- Les activités de randonnée et d'orientation
- Les jeux sportifs et jeux d'opposition

OI. 1 : EC de préparer une action d'animation

- Ol. 1.1 : EC de se référer au cadre réglementaire de l'activité proposée.
- Ol. 1.2 : EC de définir des objectifs adaptés au public et à l'environnement.
- Ol. 1.3 : EC de planifier et d'organiser le déroulement de la séance.
- Ol. 1.4 : EC de prévoir des situations pédagogiques.
- Ol. 1.5 : EC de définir les critères d'évaluation de l'action d'animation. EC
- Ol. 1.6 : d'évaluer la progression des pratiquants et d'orienter son action d'animation.

Ol.2 : EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.

- Ol. 2.1 : EC d'aménager les zones d'évolution en toute sécurité.
- Ol. 2.2 : EC de veiller à l'utilisation et à maintenance du matériel.
- Ol. 2.3 : EC de faire respecter mes règles de sécurité.
- Ol. 2.4 : EC d'agir de manière efficace en cas d'incident, d'accident ou de blessure.

Ol. 3 : EC de réaliser l'action d'animation.

- Ol. 3.1 : EC de mettre en place des situations aménagées et une progression pédagogique en fonction des publics et de l'activité proposée.
- Ol. 3.2 : EC de réaliser des séances visant le développement, l'entretien et le maintien des capacités physiques des publics dans le respect du projet éducatif de la structure.
- Ol. 3.3 : EC de communiquer en situation d'animation et de présenter les objectifs de l'action.
- Ol. 3.4 : EC de participer à l'épanouissement et au développement de l'autonomie des pratiquants.
- Ol. 3.5 : EC d'adapter son action aux publics et aux milieux.
- Ol. 3.6 : EC de communiquer et de faire respecter les règles relatives à la pratique de l'activité.

UC 3 : OTI 3 : EC de mobiliser les connaissances et de maîtriser les outils et techniques nécessaires à la conduite de l'activité.

Options :

- Les activités gymniques d'expression et d'entretien
- Les activités de randonnée et d'orientation
- Les jeux sportifs et jeux d'opposition

Ol.1 : EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite de l'action d'animation

- Ol. 1.1 : EC de mobiliser les connaissances de base dans la psychopédagogie appliquée à l'animation de l'activité.
- Ol. 1.2 : EC de mobiliser les connaissances scientifiques de base dans le domaine de la biomécanique, la physiologie, la biologie et l'anatomie.
- Ol. 1.3 : EC de maîtriser les connaissances réglementaires liées à l'activité.
- Ol. 1.4 : EC de mobiliser les connaissances relatives à la sécurité des pratiquants et des tiers.

OI. 2 : EC de maîtriser les gestes et conduites professionnelles liés à l'activité.

- OI. 2.1 : EC de maîtriser mes gestes et conduites professionnelles liés à l'activité.
- OI. 2.2 : EC de démontrer les gestes et conduites professionnelles liés à l'activité.
- OI. 2.3 : EC d'explicitier les bases techniques de l'activité.
- OI. 2.4 : EC de rappeler les exigences liées à l'activité.